



Règlement

7^{ème} édition

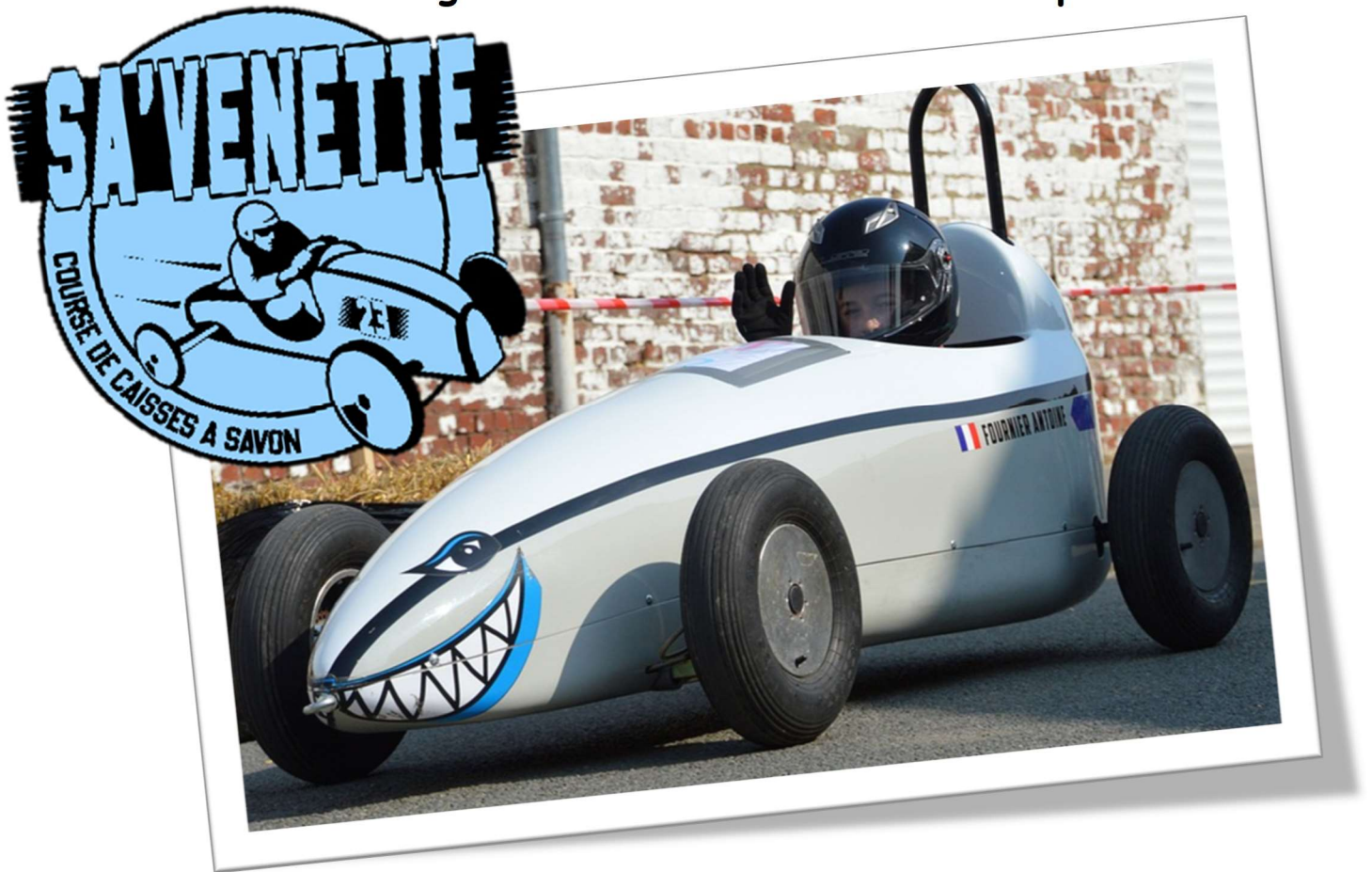
La Sa'Venette

Course de Caisses à savon

Dimanche 11 juin 2023

8h30 - 18h

2 catégories 12-18 ans et 18 ans et plus



Diverses animations - Buvette et restauration sur place



Règlement course de Caisse à savon

« Sav'Velette »

11 juin 2023

Pour conforter la dynamique locale et favoriser l'union du tissu associatif, la commune de Venette souhaite élargir son offre d'animation à destination de tous. Dans le cadre des animations loisirs, en partenariat avec un collectif associatif (Aventure 4x4, Mountainboard, boîte à dons, FNCR, Azimutrip), une course de caisses à savon festive est créée.

Elle est organisée dans le but d'animer la Commune de façon originale et ludique, pour le plaisir des petits et grands dans la bonne humeur, le respect du règlement et participants. Du simple amateur au conducteur avisé, chacun trouva sa place, pour « le fun », l'adrénaline sans prise de risques inutiles.

Cette première animation loisirs de course de caisses à savon est de type « folklorique » avec chronométrage. Elle accueille les compétitions confirmées. Cette course ne s'inscrit pas dans un championnat, elle est ouverte à tous (particuliers, associations, commerçants, entreprises) sans aspect « sport ni compétition » officielle.

C'est une aventure humaine, technique, mécanique qui crée du lien social et propose un moment festif, convivial, de partage dans la commune.

Article 1 : Caisse et pilote

Règlement de construction : Caisse à savon

- ↪ une fabrication artisanale à propulsion humaine, qui utilise seul la force de gravité
- ↪ 3 ou 4 roues gonflables, sans pédales
- ↪ sans moteur, ou avec système de direction muni d'un axe en acier fixé sous l'essieu
- ↪ un plancher fermé assemblé au châssis (entre 20 et 40 cm du sol)
- ↪ un châssis en bois métal, solide, réalisé en assemblage soudure (soudé ou boulonné)
- ↪ siège pilote et copilote fixés au plancher à châssis - un siège : au plus près du châssis (protection jambes et pieds)
- ↪ un volant fermé en circonférence ou guidon type moto, VTT
- ↪ une longueur maxi : 2.50 m
- ↪ une largeur maxi : 1.20 m
- ↪ poids maxi : 150kg, équipage non compris
- ↪ hauteur : limiter les risques de déséquilibre, max 1.50 m, favoriser le maintien d'une stabilité
- ↪ freinage/direction (1 frein minimum) : obligatoires, indépendant de la direction, qui agissent sur 2 roues minimum simultanément, frein tambour obligatoire.
- ↪ un point d'attache boulonné ou soudé à l'avant et à l'arrière (anneau 2.5 cm de diamètre minimum)
- ↪ des protections frontales latérales robustes
- ↪ pas de barre, pas de partie saillante
- ↪ thème décoration libre

- ↪ véhicule monoplace ou biplace
- ↪ Décoration carton et grillage plastique interdits
- ↪ Lests interdits pendant la course
- ↪ pare-brise (avec des matériaux qui ne se brisent pas), épaisseur supérieure à 4 mm
- ↪ identification du véhicule, doté d'un numéro fourni gratuitement à l'inscription par l'organisateur façon visible sur le devant pour le chronométreur (en noir sur fond blanc) remis au contrôle technique
- ↪ nom du véhicule

Le pilote - Co/pilote : à partir de 12 ans

Deux catégories : 12-17 ans et 18 ans et +

Équipement obligatoire :

- ↪ port du casque intégrale, rigide, homologué obligatoire (moto, bmx).
- ↪ gants entiers (cycliste et en laine interdits)
- ↪ pantalon fermé
- ↪ haut à manches longues
- ↪ dorsale de protection
- ↪ chaussures fermées obligatoires (chaussures hautes)
- ↪ avoir ce jour, deux jeux de sangles de remorquage (1.50 m minimum ; 3 m maxi) et deux mousquetons
- ↪ déguisements autorisés, fortement conseillés si les conditions « équipement » mentionnées ci-dessus sont respectées

Article 2 : Sécurité et Responsabilité

Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incident, d'accident au cours de la manifestation. Chaque personne sera responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et devra être couverte par sa propre assurance responsabilité civile.

L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

L'organisateur contracte une assurance qui couvre les spectateurs

Les caisses à savon sont sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

Article 3 : Contrôle technique

Vérification obligatoire des caisses par les organisateurs avant la course qui donnent l'habilitation.

La commission technique a le droit de ne pas homologuer une caisse à savon.

Les constructions non conformes au règlement et qui ne garantissent pas la sécurité seront exclues de la course.

La direction de course prononcera les disqualifications pour non-respect du règlement.

Article 4 : Programme journée - Déroulement de la course

Programme de la journée

8h30	Accueil réception équipage - déchargement véhicule Attribution numéro Caisse Contrôle technique « Photomaton » pilote et caisse - Exposition
10h30	Descente 1. Reconnaissance essai parcours ; descente 2. Chronomètre Un seul véhicule à la fois sur la piste, toutes les caisses (visite et appréciations sur jury design) Remontée en quad des caisses en parade Attention : pas de course entre caisses !
12h00	Annonce du classement 1 (mineur -18 ans/majeur)
12h15	Restauration, animations
14h00	Course descente 1 Remontée en quad des caisses Course descente 2 Remontée en quad des caisses Course descente 3 Remontée en quad des caisses
17h00	Classement final
17h30	Remise des prix - discours de clôture
18h00	Démontage Nettoyage des lieux Remontée en quad des caisses (attention : pas de câble métallique)



Bulletin d'inscription
Course de caisse à savon
Dimanche 11 juin 2023 de 9h à 18h



TARIF INSCRIPTION : 20€

Nom de la caisse à savon : N° :

Participants : Conducteur Pousseur

Nom - Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Téléphone :	
Mail :	

Participants : Conducteur Pousseur

Nom - Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Téléphone :	
Mail :	

Nombre de pousseurs (2 maxi) :

J'autorise l'utilisation des droits à l'image pour la diffusion dans les différents supports de communication (Internet, presse, vidéo...)

Pour valider l'inscription, vous devez :

- ✓ Être âgés au minimum de 12 ans
- ✓ Remettre le bulletin d'inscription dûment complété (disponible en mairie ou sur venette.fr)
- ✓ Fournir attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (Attestation à demander à votre assureur)
- ✓ Autorisation parentale complétée et signée par les parents pour les participants mineurs (disponible en mairie ou sur venette.fr)
- ✓ Une décharge de responsabilité

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Christel BOUCHER - 03 44 83 86 18 ou sur christel.boucher@venette.fr

Les dossiers d'inscription complets sont à déposer à la Mairie de Venette **avant le 30 mai 2023**. Au-delà de cette date, inscription possible au prix de 40€.

Seul le responsable et les membre de l'équipe déclaré pourront piloter la caisse.



Autorisation parentale

Inscription d'un mineur à la
course de caisse à savon
du dimanche 11 juin 2023



Je soussigné(e),

Nom - Prénom :

Père/mère de :

Équipage de la caisse à savon dénommée : n°

Adresse :

Téléphone : Mail :

Autorise mon fille/ma fille à participer à la
course de caisse à savon organisée par le Rando Trail Compiègnais le 11 juin 2023.

Fait à : Le :

Signature :



Décharge de responsabilité de la course de caisse à savon



Je soussigné(e), décharge par la présente lettre les membres du Rando Trail Compiègnais de toute responsabilité lors de la course de caisse à savon du 11 juin 2023.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à la course de caisse à savon. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'association et y adhère.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci réserve le droit au Rando Trail Compiègnais d'exclure ma participation à la course.

Fait à : Le :

Signature :

Je soussigné(e), décharge par la présente lettre les membres du Rando Trail Compiègnais de toute responsabilité lors de la course de caisse à savon du 11 juin 2023.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à la course de caisse à savon. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'association et y adhère.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci réserve le droit au Rando Trail Compiègnais d'exclure ma participation à la course.

Fait à : Le :

Signature :